

Séance du 26 mai 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 20 mai 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, MM. Soroste, Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Pommiez ; Mme Dumas à M. Jaussaud ; M. Labayle à M. le Maire ; Mme Gibaud-Gentili à M. Etchegaray ; Mme Boé à M. Lozano ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; Mme Thicoipé à M. Etcheto ; Mme Loupien-Suarès à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Etchegaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS – Muséum d'histoire naturelle – Enrichissement et restauration des collections d'histoire naturelle – Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Dans le cadre de ses prochaines expositions, mais également pour la préservation des spécimens en réserve, le Muséum d'histoire naturelle sera amené à faire des acquisitions, à naturaliser des animaux et à restaurer une partie de ses collections. La restauration de livres anciens spécialisés, issus du fonds documentaire patrimonial du muséum, sera également envisagée.

Les acquisitions et les naturalisations qui seront réalisées au cours du second semestre 2011 sont évaluées à 2 600 €.

Pour ce qui est de la restauration de spécimens naturalisés, celle-ci sera assurée durant le second semestre 2011 pour un montant évalué à 6 000 €. Cette campagne de restauration permettra notamment de stabiliser l'état de certaines pièces très abîmées.

Ces opérations, inhérentes à la vie du muséum, peuvent être soutenues financièrement par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC Aquitaine au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.